

# **Info suite aux droits de retrait**

*Suite au droit de retrait légitime et justifié des ASCT et ADC qui se sont retirés de leur situation travail pour cause de danger grave et imminent, la direction a décidé de se placer dans l'illégalité...*

- ⇒ **La direction a placé une partie des agents en HA (absence irrégulière) et ce dans l'illégalité la plus complète !**
- ⇒ **La direction a adressé des mises en demeure illégales à une partie des agents !** (à titre d'information, les cadres qui ont signé ces mises en demeure illégales sont passibles d'une condamnation pénale de 10 000 € par agent ayant reçu une mise en demeure).
- ⇒ **La direction nous a informé qu'elle avait décidé de ne déclencher aucune procédure disciplinaire pour les agents qui auraient repris le travail au plus tard lors de leur PS du lundi !**

**SUD Rail dénonce les différentes pressions et intimidations de la direction !**

**SI LA DIRECTION PROCEDE A DES RETENUES FINANCIERES,  
SUD RAIL FERA LE NECESSAIRE JURIDIQUEMENT  
POUR RETABLIR LES AGENTS DANS LEURS DROITS !**